

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels



Mémoire 2009 déposé le 6 mai 2009

Introduction

Le présent mémoire vise à vous assister le plus possible en vous apportant la connaissance et l'expertise d'Héritage Laurentien en matière de protection et mise en valeur de milieux naturels.

Suite à un bref aperçu d'Héritage Laurentien, le présent mémoire a été divisé en quatre parties.

1. Mise en contexte des efforts de protection de milieux naturels entrepris par l'agglomération de Montréal
Cette section présente un aperçu de l'importance économique des milieux naturels et du positionnement de Montréal face aux efforts internationaux
2. Montréal doit se doter d'une vision face à la protection et mise en valeur de ses milieux naturels qui soit uniquement Montréalaise
Cette section présente des propositions qui permettront à Montréal de se doter d'une vision plus large de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels.
3. Des points concrets que Montréal doit adresser dans le grand Sud-ouest
Ces secteurs étant la zone d'intervention principale pour Héritage Laurentien, notre organisme note divers besoins significatifs dans le secteur.
4. Autres constats généraux sur les gestes posés jusqu'à présent pour assurer la conservation de terrains stratégiques
Quelques points additionnels sur la politique sont ici abordés

Héritage Laurentien est avant tout un organisme de concertation et de collaboration. L'espoir est que les informations ici seront utiles à l'agglomération

(Quelques documents additionnels présentant des interventions effectuées par Héritage Laurentien sont incluses à l'annexe 1)

Un bref aperçu d'Héritage Laurentien

Un intervenant actif sur le territoire de l'agglomération

Héritage Laurentien est un intervenant de longue date au niveau de la protection et mise en valeur des milieux naturels autour de Montréal. Fondé en 1994, Héritage Laurentien a pour mission de Protéger et mettre en valeur les milieux naturels de la Vallée du Saint-Laurent et de sensibiliser à l'importance historique et naturelle de ces milieux. Dans les faits, la majorité de ces interventions sont effectués dans la région de Montréal.

Un partenaire de longue date

Héritage Laurentien est partenaire depuis 1995 avec LaSalle mais s'implique activement dans plusieurs secteurs de l'agglomération. Comportant une centaine de membres et bénévoles réguliers, Héritage Laurentien a joué un rôle clef comme partenaire avec l'agglomération de Montréal. Son directeur général a été chef de délégation pour les suites au Sommet de Montréal au niveau des parcs, espaces verts et du réseau bleu. De par ce rôle, il a participé tout au cours du processus de création de la politique de même sur plusieurs dossiers y étant associés.

Un bref aperçu des ces accomplissements

Reconnu en tant que partenaire avec l'arrondissement de LaSalle assumant la gestion écologique du parc des Rapides et même en tant qu'intervenant sur divers autres dossiers, Héritage Laurentien a donc effectué de nombreuses interventions dont :

- La naturalisation de quelques 7,5 hectares de milieux urbains dégradés dont plus de 6 kilomètres de rives. Ceci comprend l'aménagement de ruisseaux, de marais, de prairies, d'arbustaies de corridors verts et de bandes riveraines de même que la construction, l'entretien de plusieurs kilomètres de sentiers ou la fermeture de plus de sentiers informels dans des boisés urbains.
- La plantation de 113 000 arbres, arbustes et vivaces indigènes
- L'élaboration de plans d'aménagements écologiques, de naturalisation et de gestion de plus de 25 kilomètres de rives.
- Plus de 420 000 interventions de sensibilisation à l'importance de la faune, la flore et des milieux naturels urbains.

Une des expertises qu'Héritage Laurentien a développé est au niveau de l'intégration de la participation communautaire au niveau de la protection, mise en valeur et sensibilisation de milieux naturels. Héritage Laurentien obtient la collaboration de plus de 1000 bénévoles annuellement. En 2008, les bénévoles ont effectué plus de 18 000 heures de bénévolat. Finalement, Héritage Laurentien assume une expertise en matière d'inventaires biologiques, de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement.

Grâce à une combinaison unique d'expertise sur le terrain et d'expertise en encadrement de bénévoles, Héritage Laurentien a eu des impacts significatifs en matière d'aménagement écologique. Par exemple, les aménagements effectués au parc des Rapides ont eu pour impact de quadrupler le nombre de nids de canards dans le parc et d'augmenter le nombre d'espèces d'oiseaux présents par plus de deux douzaines. On y a noté de plus l'établissement de populations plus grandes de diverses espèces de mammifères, amphibiens, poissons et reptiles dont de la tortue géographie et de la couleuvre brune, deux espèces à statut précaire au Québec.

Mise en contexte des efforts de protection de milieux naturels entrepris par l'agglomération de Montréal

Montréal part de plus loin en matière de protection et mise en valeur de milieux naturels que la plupart des Métropoles de l'Amérique du Nord

Des circonstances géomorphologiques uniques ont fait en sorte que Montréal part de plus loin que plusieurs autres villes en matière de protection et mise en valeur de milieux naturels. Les diverses communautés qui forment aujourd'hui l'agglomération de Montréal se sont établies pour deux facteurs plus que tout autres. Premièrement, les premiers colonisateurs ont utilisé les seules 'autoroutes' qui étaient disponibles à l'époque, soit les cours d'eau. Or, autour de Montréal, ces cours d'eau, composés de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent, sont naturellement très peu profonds et parsemés de rapides. Ainsi, les colonisateurs n'avaient aucun autre choix que de s'établir en amont et en aval de ses rapides plutôt que de poursuivre leur chemin vers l'amont des cours d'eau. Cependant, s'établir de dans ces secteurs n'était pas sans bénéfices. Le sol était d'une richesse supérieure à toute autre région du Québec lui conférant un potentiel agricole sans équivalent. Ce deuxième facteur a provoqué un étalement rapide des colonisateurs sur les deux rives de l'île et, par la suite, sur presque l'ensemble du territoire.

La combinaison de rivières peu profondes parsemées de rapides et de sols très riches est la principale cause derrière l'établissement de nos communautés. Cependant, ces mêmes facteurs expliquent du même fait tant pourquoi les milieux naturels qui s'y retrouvent possèdent une diversité biologique unique que pourquoi ces milieux naturels ont été terrassés presque à la grandeur de la région. De plus, en étant situé sur le Saint-Laurent, la première autoroute de l'Amérique du Nord, cette colonisation c'est fait avant les autres Métropoles de l'Amérique du Nord. Le résultat : Montréal, fut récemment évalué comme étant une des villes avec le moins de milieux naturels protégés d'Amérique du Nord selon les standards de L'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN).

Il faut donc reconnaître que votre travail en tant que responsables de l'avenir de notre Métropole est d'une difficulté importante. Nous ne pouvons donc que reconnaître que vous aurez besoin de faire preuve d'un leadership hors du commun et d'une volonté d'innover afin de progresser vers une nouvelle politique qui va au-delà.

Malgré les difficultés, les bénéfices sont cependant extrêmement importants

Quand on parle de l'importance de milieux naturels, il est souvent nécessaire de faire face à de nombreux préjugés dus à un manque de connaissances quant à leur vraie importance de même qu'à une perception que la protection de milieux naturels est davantage la préoccupation d'extrémistes écologistes qu'à la population en général. On a beau croire que les milieux naturels nettoient notre air et qu'on y retrouve des belles plantes et des petits animaux, il n'en demeure pas moins que la perception de plusieurs est qu'un peu d'air propre, des fleurs et des petits animaux ne paieront pas de taxes, ni non plus permettront-ils à une ville de survivre et prospérer, ce qui après tout, est la priorité d'un politicien.

Malgré les difficultés, les bénéfices sont cependant extrêmement importants (suite)

À cette fin, avant que vous preniez vos décisions sur l'avenir des milieux naturels de Montréal, il est important que vous preniez un peu de temps pour évaluer les statistiques qui démontrent la vraie valeur des milieux naturels. Nous vous présentons quelques données clés provenant de sources fiables dont le gouvernement Américain, le gouvernement du Québec et l'organisme Aventure Écotourisme Québec.

Quelques bénéfices associés aux milieux naturels

Générateurs d'emplois et d'investissement économique + on note une demande élevée au sein des plus jeunes (indiquant une croissance du marché) :

- Loisirs reliés à la nature au Québec :
 - 3,4 millions de québécois/année
 - 2,9 milliards \$ en investissement économique
 - 32 000 emplois
 - Déplacements d'intérêt fauniques : 27.9% des 25 à 34 ans

Un impact touristique énorme :

- Les déplacements d'intérêt fauniques aux Etats-Unis :
 - Un américain sur 5
 - 863 402 emplois
 - 85 milliards \$ en impacts économiques
- L'écotourisme au Québec :
 - 10% des dépenses touristiques
 - Le secteur touristique présentant le plus haut taux de croissance au Québec

Une clientèle locale à favoriser = des \$ investis localement :

- La plupart des québécois veulent effectuer ces activités à caractère écotouristique proximité de leurs domiciles. Pour cette raison, les activités écotouristiques au Québec sont majoritairement effectuées près des milieux urbains.

Augmente la qualité de vie et la valeur immobilière des communautés :

- Les gens préfèrent vivre à proximité de milieux naturels (beauté, loisirs... un instinct primaire). Pour cette raison :
 - les quartiers proches de forêts ou de cours d'eau sont généralement plus prisés.
- Les trames vertes (voir la Bruce trail, Ontario), forêts et lacs sont utilisées par les courtiers immobiliers comme des éléments de promotion.
- Diverses études démontrent une augmentation de la valeur foncière par jusqu'à 30% en bordure de milieux naturels urbains

Afin d'améliorer l'image de marque de nos communautés :

- Les ville avec une trame de milieux naturels significative l'utilisent généralement afin de se promouvoir comme des communautés où...
 - une vision de développement durable est promue
 - il fait bon vivre
 - des entreprises peuvent être confiantes que leurs employés aimeront vivre.

Afin d'améliorer la santé des communautés :

- plus de gens qui marchent, font du vélo, etc.
- plus de gens qui utilisent les corridors verts comme mode de transport alternatif
- Une qualité d'air améliorée par la présence des végétaux
- Un effet d'îlot de chaleur réduit par la présence de végétaux

Malgré les difficultés, les bénéfices sont cependant extrêmement importants (suite)

Montréal a donc deux choix soit de ne pas investir significativement dans la protection et la mise en valeur de milieux naturels et ainsi voir cette somme dépensée majoritairement à l'extérieur de Montréal soit de faire le plus d'effort possible que le maximum possible de ses dépenses soient effectuées localement.

Ces statistiques le démontrent bien, la protection de milieux naturels a un impact non seulement sur la qualité de vie et la disponibilité de lieux de loisirs pour résidents mais aussi sur l'image de marque la valeur foncière de vos communautés. Ainsi chaque \$ investi pour la protection et la mise en valeur d'un milieu naturel est un investissement qui aura un impact économique par la suite.

Étant donné les bénéfices significatifs, Montréal devrait viser l'atteinte de l'objectif québécois et international de 12%

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a établi tant la méthode de comptabilisation de milieux naturels protégés que la classification des types de milieux naturels. Ils sont le standard international de protection et, selon leurs standards, le minimum de protection à atteindre est 12%. Le gouvernement du Québec a annoncé leur intention d'atteindre ce standard pour 2015. Or, associé au principe du 12%, il y a aussi le principe que les milieux naturels doivent être représentatifs de tous les types de milieux et de toutes les régions. Ceci implique que toutes métropoles, MRC, régions écologiques ou types de milieux devraient comporter au moins 12% de milieux protégés. Notre agglomération devrait donc se donner aussi le même objectif.

Montréal, un potentiel de plus de 1,3M\$ en dépenses économiques annuellement grâce aux milieux naturels

Prenons par exemples, l'observation de la faune, communément appelée les déplacements d'intérêt fauniques (wildlife watching). Au Québec, ces loisirs sont en expansion massive, on note entre autre que 27,8% des québécois de 25 à 34 ans, selon le gouvernement du Québec, effectuent ce loisir sur une base annuelle. Les 1,2 millions de québécois effectuant des déplacements d'intérêt fauniques en 2001 dépensaient 253\$ et créaient 3379 emplois. En contrepartie, selon le gouvernement américain, les 66,1 millions d'américains dépensent 1449\$US annuellement et créent 1 027 833 emplois.

Si les québécois, grâce à des efforts de protection et de mise en valeur de milieux naturels et de promotion de ce loisir, dépensaient en \$CND autant que les américains dépensaient en 2001, alors quelques 3,2G\$ seraient dépensés annuellement par des québécois uniquement pour l'observation de la faune, sans compter les dépenses par les touristes. Les résidents de l'agglomération de Montréal à eux seuls dépenseraient, à proportions égales, pas moins de 770 000 000\$ annuellement, uniquement pour les déplacements d'intérêts fauniques.

Ajoutez à ceci les impacts économiques actuels de la pêche (813 590 québécois, 1287\$ par participant, 9754 emplois en 2001) et des autres activités reliés aux milieux naturels dont le plein air (2,4 millions québécois, 540\$ par participant, 15 656 emplois en 2001) et les résidents de l'agglomération de Montréal dépenseraient au moins 1,3G\$ annuellement. À ceci, il faudrait encore une fois ajouter l'impact économique des touristes

Recommandation 1 :

Mettre en place une stratégie de protection de milieux naturels visant l'atteinte de 12% de milieux naturels protégés.

Face aux bénéfices associés à la protection de milieux naturels et aux tendances internationales que le reste du Monde cherche à atteindre, ces deux premières recommandations semblent logiques. Cependant, leur atteinte ne sera, clairement pas facile. Comment alors atteindre un objectif de 12% de milieux naturels protégés autour de l'agglomération de Montréal? C'est ce point que nous adresserons en particulier dans le présent mémoire.



Comment atteindre un objectif de 12% de milieux naturels protégés?

Montréal doit se doter d'une vision face à la protection et mise en valeur de ses milieux naturels qui soit uniquement Montréalaise

Il n'y a pas la même quantité de milieux naturels disponibles ou à protéger d'une portion de l'agglomération à l'autre

Chaque section de l'île doit être abordée différemment. L'ouest de l'île a toujours divers milieux naturels à protéger, l'est a encore quelques milieux naturels malgré qu'ils aient été perturbés et modifiés bien plus que dans l'ouest. Le grand sud-ouest de Montréal comporte un néant sans parc naturel intact accessible à la communauté. Il n'existe donc aucun milieu naturel protégé accessible à la communauté entre le parc Angrignon et les parcs en bordure de rivière des Prairies et entre le Mont-Royal et le parc Terra-Cotta à Pointe-Claire. Ainsi alors que dans l'ouest on peut protéger des milieux très peu perturbés, dans l'est on doit protéger des milieux qui nécessiteront des efforts de contrôle d'espèces envahissantes et de réhabilitation tandis que dans le grand sud-ouest il sera nécessaire de réhabiliter des milieux transformés tels la falaise Saint-Jacques et le terrain Meadowbrook.

Recommandation 2 :

Que Montréal propose une prochaine phase de protection de milieux naturels basé sur le principe suivant : *Des milieux naturels pour tous!*

Ceci implique une stratégie comportant deux approches :

- La protection des milieux existants là où il reste des milieux à protéger
- La naturalisation de milieux dégradés là où il n'y est possible que de naturaliser des milieux afin de les rendre accessibles à la communauté

Montréal doit se doter d'une vision uniquement Montréalaise

Depuis la création de la ceinture verte de Londres il y a près de 70 ans, presque toutes les métropoles du Monde ont reconnu l'importance d'établir une stratégie régionale de protection et de mise en valeur de milieux naturels. Montréal est en fait une des seules métropoles d'Amérique du Nord à ne pas avoir mis en place une telle stratégie. Chaque grande ville étant unique, les formes et les composantes de ces stratégies ont varié énormément d'une ville à l'autre. À la base, deux formes de vision sont proposées, soit les **ceintures** ou les **trames**, appelées en anglais des 'greenways'.

Les ceintures, comme un grand beigne, protègent une grande bande de milieux en périphérie mais ont le désavantage d'oublier les éléments d'importance écologique de plus petite envergure situés au centre. Les résidents de villes qui n'ont qu'une ceinture n'ont donc pas mis l'emphase sur les milieux naturels dans le centre, proche des communautés. En répliquant ce concept autour de Montréal, on note que les cours d'eau forment naturellement une ceinture bleu autour de Montréal. Cependant, les milieux terrestres ne sont suffisamment grands qu'à l'extérieur de l'île (ex. Saint-Bruno, Rigaud, Mirabel) pour former une ceinture. Ainsi, alors que la création d'une ceinture est une bonne idée pour la CMM, le concept délaisse l'île qui nécessite une protection.

Montréal doit se doter d'une vision uniquement Montréalaise (suite)

Quant au concept des trames vertes, il forme en quelque sorte une toile d'araignée, composé d'îlots de milieux naturels de plus grande importance (tels nos écoterritoires), de parc récréatifs et de liens permettant à l'ensemble de la communauté d'accéder aux milieux naturels. Ainsi, malgré le fait qu'une ceinture s'appliquerait très bien sur le restant de la CMM, la trame verte correspondrait mieux à une agglomération aussi urbanisée que Montréal.

Les éléments précis qui composent les trames vertes varient selon les objectifs mis de l'avant :

- Des **liens naturels** : permettent la faune de circuler entre les milieux naturels. Ceci dans un contexte de changement climatique, évite l'extinction de populations animales qui seraient autrement isolées. De plus, certaines espèces animales ont besoin de grandes superficies qu'elles ne pourront pas avoir sur l'île de Montréal sans de tels liens. Ces liens varient selon les limites du territoire. Ils sont par exemple souvent, en milieu urbain, coupés par des routes. Presque toutes les trames vertes comportent cet objectif.
- Des **corridors récréatifs** qui permettent à la population de circuler entre les milieux naturels ou parcs récréatifs. Ce sont ses corridors qui permettent à la population d'accéder et découvrir la nature. Du même fait, en zone urbaine, ils sont verdissés le plus possible afin de créer des bandes naturelles additionnelles à proximité des communautés. Cet objectif est aussi couvert dans la plupart des trames vertes.
- Des **axes de circulation**. Vancouver a par exemple mis l'emphase sur une trame qui avant tout favorise le transport actif.
- Des **liens avec des attraits touristiques**. La trame verte de Hudson River à New York met l'emphase non seulement sur les milieux naturels mais aussi sur la mise en valeur du patrimoine historique.

Dans les faits, le concept de trame verte

Recommandation 3 :

Que Montréal propose la création de quatre trames vertes de Montréal qui seraient reliées ensemble pour former une Mégatrame verte de Montréal :

- La trame verte de l'est
- La trame verte de l'ouest
- La trame verte du Grand Sud-ouest
- La trame verte du centre et Nord

Ainsi, les quatre trames formeraient un tout reliant l'ensemble des milieux naturels de l'île en entier mais seraient abordés selon les caractéristiques uniques de ces quatre secteurs très différents.

Montréal doit exercer un leadership à la grandeur de la CMM

L'île de Montréal ne bénéficiera au maximum des bénéfices récréatifs et touristiques que s'ils sont intégrés à un réseau à la grandeur de la Métropole.

Du même fait, il sera nécessaire d'obtenir le partenariat des autres secteurs de la CMM afin de présenter un front commun au gouvernement du Québec pour le convaincre de collaborer davantage tant à la protection de milieux naturels urbains qu'à la réhabilitation de milieux dégradés.

On pourrait ainsi rassembler une série de trames vertes à la grandeur de la CMM sous une vision régionale que nous pourrions appeler la Mégatrame Nature de la CMM. Cette vision pourrait facilement intégrer une ceinture bleue et une ceinture verte de la CMM. Il est important de noter qu'il faudrait du même fait y intégrer le patrimoine agricole étant donné que 57% de la CMM est constitué de territoire agricole. Littéralement le garde-manger de Montréal, ces milieux agricoles forment aujourd'hui des milieux humanisés jouant un rôle écologique pour plusieurs espèces animales s'y étant adapté. Par exemple, en migration automnale près d'un million d'hirondelles se rassemblent autour de la région des rapides de Lachine se nourrir par temps nuageux mais elle se davantage par-dessus les terres agricoles de la Montérégie par beau temps.

Recommandation 4 :

Que les villes de l'agglomération de Montréal assument un leadership en faisant la promotion d'une vision face à la protection et mise en valeur des milieux naturels à la grandeur de la CMM qui bénéficiera tant Montréal qu'au restant de la CMM. Ceci vision pourrait par exemple porter le nom de Mégatrame Nature de la CMM.

Des points concrets que Montréal doit adresser dans le grand Sud-ouest

Notre territoire d'intervention étant majoritairement dans le grand Sud-ouest, il semblait approprié pour notre organisme de s'attarder davantage sur ce concept au sein de notre mémoire.

Une Trame verte pour le Grand sud-ouest prioritaire étant donné le manque significatif dans le secteur (voir document annexe 2)

Tel que mentionné précédemment, il y a une lacune majeure en matière de milieux naturels dans les villes et arrondissement du grand Sud-ouest. En fait, certaines communautés dont Lachine, NDG, Montréal-Ouest, Côte Saint-Luc et Hampstead ont accès à aucun milieu à proximité. Cette trame verte serait située à quelques minutes à peine de pas moins de 500 000 résidents. Elle permettrait à ces résidents de tirer tous les bénéfices reliés à la présence de milieux naturels alors que leurs municipalités bénéficieraient de l'amélioration à leur image de marque ainsi qu'à un impact économique significatif.

Héritage Laurentien travaille donc sur un concept de création d'une trame verte du Grand sud-ouest depuis quelques années. Le plan du concept, à la page suivante, présente un bref aperçu des composantes potentielles de la trame verte du grand Sud-Ouest. On notera qu'il pourrait rassembler de 400 à 500ha d'espaces verts dont pas moins de 150 à 250ha de milieux naturels ou naturalisés. En somme en rassemblant tous les petits morceaux ensembles au sein de la trame, nous aurions l'équivalent en milieux naturels à plusieurs parcs nature de Montréal!

Ce concept a été présenté au cours des dernières années à divers intervenants et organismes. Développement économique LaSalle a trouvé ce projet suffisamment intéressant pour l'inclure comme une priorité pour le développement économique de LaSalle. Divers organismes communautaires dont l'Association des Résidents de Saint-Raymond, les Amis de Meadowbrook, la Coalition Verte, le comité de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel du quartier Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun, le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce, l'Éco-quartier Décarie-Loyola et Le conseil régional de l'environnement de Montréal se sont regroupés au sein d'un regroupement nommé le mouvement Droit de passage vert afin de promouvoir ce concept.

Recommandation 5 : Prioriser la création de la trame Verte du Grand Sud-Ouest.

Cependant, afin de créer la trame verte du grand Sud-ouest, la difficulté la plus importante est de créer les liens entre les secteurs au nord et au sud de l'autoroute du Souvenir. À cette fin. Il sera nécessaire de prévoir des liens dans le réaménagement du Complexe Turcot. Par exemple, tout comme il est proposé de créer de ponts de végétation par-dessus des routes au niveau du le l'écoterritoire du ruisseau Demontigny, de tels ponts pourraient être aménagés soit par-dessus l'autoroute ou être intégré à l'Échangeur Angrignon.

Recommandation 6 : Intégrer des liens verts à la réfection du complexe Turcot afin de créer la trame Verte du Grand Sud-Ouest.



La trame verte du Grand Sud-ouest

Un concept intégré de protection et mise en valeur qui rassemblera entre 400 et 500 hectares d'espaces verts dont 150 à 250 de milieux naturels.

Pour consulter cette carte en format interactif : allez sur Google Maps et recherchez *Trame verte du Grand Sud-ouest*, ces mots apparaîtront sous chaque point. Cliquez dessus et la carte de la trame en entier apparaît. Chaque point sélectionné est alors décrit en détail.



la Trame verte du grand Sud-Ouest de Montréal

Une vision à promouvoir!

Légende

- | | |
|--|---|
| Milieux d'intérêts | Liens |
| À protéger | Liens longeant une voie ferroviaire |
| À protéger partiellement | Liens supplémentaires à aménager |
| Parcs existants | Liens en bordure de canaux |



Protéger le terrain Meadowbrook face à un développement imminent (voir annexe 3)

Sur l'ensemble du grand Sud-ouest, le terrain Meadowbrook demeure le site le plus facile à naturaliser de toute la région. Malgré que le propriétaire ait choisi de maintenir sa fonction de terrain de golf afin d'en tirer un revenu minimal le plus longtemps possible, le terrain possède diverses caractéristiques uniques sur le plan écologique et patrimonial. Sachant que les groupe les amis de Meadowbrook déposera un mémoire, nous avons préféré ne pas répéter tous les détails de l'importance du terrain Meadowbrook. Nous vous laissons donc un détail des principaux éléments à la fin du présent mémoire. Permettons nous donc de mentionner très brièvement que nous retrouvons sur ce site :

- La présence de corridors de végétation représentative de forêts anciennes
- La présence de plaines inondables, d'un étang et d'un des derniers ruisseaux de Montréal
- Un potentiel archéologique de communautés amérindiennes datant de plus de 8000 ans alors que ce terrain était en bordure d'un grand lac s'étendant sur plus de 20km vers l'est et la présence de plantes typiquement associées à la présence d'anciennes populations amérindiennes.
- Un positionnement stratégique comme potentiel arrêt pour oiseaux en migration.
- La présence potentielle de couleuvres brunes une espèce susceptible d'être désignée menacée au Québec.

Ainsi ce site a des potentiels indéniables. De plus, notre expertise en naturalisation de milieux encore plus dégradés nous permet de dire que ce milieu pourrait s'apparenter à un milieu naturel en moins de 5 ans.

Il serait pertinent de mentionner que quand la politique de protection des milieux naturels avait à l'origine été élaborée, le terrain Meadowbrook était à l'origine considéré afin de devenir un écoterritoire. Cependant, à l'époque, la priorité de la politique était avant tout la protection des milieux naturels existants non pas la mise en valeur de milieux facilement naturalisables.

On pourrait longtemps débattre les choix du passé qui on mené à la décision que des terres agricoles tels celles des rapides du Cheval Blanc ou des terrain terrassés pour développement tels ceux autour de la coulée Groulx ont été considérés des milieux naturels tandis qu'un terrains avec autant d'intérêt écologique que Meadowbrook ne l'ait pas été. Il n'en demeure pas moins que, à la lueur des accomplissements en cours présentés dans le présent rapport de la politique, il est clair que le travail lié à la politique a évolué depuis son élaboration. Ainsi, si on fait un effort dans le cadre de la politique afin de créer un lien entre l'écoterritoire du ruisseau Demontigny et le Jardin Botanique, si on met en place des efforts de naturalisation de milieux humanisés sur le Mont-Royal, si on parle de créer des ponts verts par-dessus des routes traversant le ruisseau Demontigny, alors pourquoi pas naturaliser un terrain aussi facilement naturalisable dans un secteur qui possède aussi peu de milieux naturels?

En bout de ligne, le terrain Meadowbrook est situé sur le replat de l'extension naturelle vers l'ouest de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Il semble approprié étant donné la faible distance entre ces deux sites (environ 1.4km), de lier ces deux au même écoterritoire et de penser à la création d'un lien entre les deux, d'autant plus qu'il serait à peine le quart de la longueur du lien proposé entre le Jardin Botanique et l'écoterritoire du ruisseau Demontigny.

Recommandation 7 :

Protéger le terrain Meadowbrook tout en l'intégrant à l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques et en créant un lien entre la falaise et Meadowbrook.

Créer une zone tampon significative au pied de la falaise Saint-Jacques

Le territoire au pied de la falaise était anciennement un lac. Malgré qu'il ait été remblayé et a occupé la fonction de cour de triage, les vestiges du demeurent toujours sous la couche d'asphalte. En effet, diverses vieilles données sur la cour de triage démontre que le sol était tellement saturé d'eau que les trains chargés callaient dans le sol alors que les plates-formes en béton adjacentes montaient.

Il a été choisi, selon Transport Québec, par la ville de Montréal de coller l'autoroute le plus près possible de la falaise Saint-Jacques. Or les biologistes ayant effectué diverses études pour la ville de Montréal ont effectué diverses recommandations dont les plus importantes sont :

1. Conserver la trame verte de la falaise (tous)
2. Augmenter la diversité biologique (plantes + oiseaux)
3. Aménager des dépressions humides (oiseaux)
4. Améliorer la qualité des habitats en périphérie (oiseaux)
5. Améliorer la qualité sonore (oiseaux)
6. Prévoir une zone tampon au pied de la falaise (autres animaux)
7. Éviter de pénétrer dans la falaise (autres animaux)
8. Maintenir des secteurs ouverts = dégagés de végétation (autres animaux)

Ainsi, si on se fie aux recommandations présentes au sein des documents de la ville de Montréal alors on note que les recommandations 2 à 6 ne peuvent pas facilement être accomplies sans d'abord créer une zone tampon au pied de la falaise. La proposition actuelle est de laisser une mince bande de taille maximale de 15m entre l'autoroute et la falaise. Cette bande comprendrait une voie cyclable. La bande proposée sera alors tellement petite tellement petite qu'il sera difficile d'aménager des dépressions humides ou un habitat en périphérie ou un zone tampon significative en pied de falaise. De plus, l'autoroute sera alors tellement rapproché que le bruit de l'autoroute sera un dérangement majeur tant pour la faune que pour les personnes qui utiliseraient la piste cyclable, rendant ce milieu peu attrayant tant pour les humains que la faune. Il faut trouver une solution qui permet de créer une zone tampon significative, des milieux pour la faune, une barrière sonore et un parc attrayant pour les utilisateurs. Ceci n'est tout simplement pas faisable en ayant une zone tampon de 15 mètres. Il faut à cette fin un minimum de 100 mètres afin d'accomplir ces objectifs.

Recommandation 8 :

S'assurer que le projet de réaménagement du complexe Turcot intègre la création d'une zone tampon pour la falaise Saint-Jacques d'une taille minimale de 100 mètres.

Une solution permettant la protection et mise en valeur tant du terrain Meadowbrook que du pied de la falaise Saint-Jacques.

Étant donné les lacunes importantes du grand Sud-ouest en matière de milieux naturels et les coûts associés à l'achat de terrains, il sera nécessaire de trouver des solutions innovatrices pour protéger Meadowbrook et le pied de la falaise Saint-Jacques. De même fait, le gouvernement du Québec, dans un contexte où seulement 0.006% des milieux naturels qu'il a protégé sont situés sur le territoire de la CMM, se doit de jouer un rôle tout aussi important pour la protection de milieux naturels autour de Montréal qu'en région éloignée. Or leur budget étant restreint, un des meilleurs leviers demeurant pour Québec consiste en ses terrains.

En contrepartie, le terrain Meadowbrook demeure une propriété privée que le propriétaire propose de développer. Quoique qu'il tente de vendre son projet de développement comme étant un modèle de développement durable qui serait unique en Amérique du Nord. Quoiqu'il dit proposer un projet que toutes les villes utiliseraient comme l'exemple à suivre en développement durable. Quoiqu'il propose de naturaliser 50% du milieu suite à sa destruction pour le développement, il n'en demeure pas moins que le projet mènera à la destruction d'un espace vert de grande taille situé au sein d'une communauté en ayant grandement besoin et mènera du même fait à la perte d'un site de potentiel archéologique unique à Montréal.

La perte de ce site n'est tout simplement pas justifiée par ce développement. Pourtant, il faut reconnaître que le projet du développeur demeure des plus intéressants. Est-il possible de trouver une solution qui permettra au développeur d'effectuer un tel développement tout en protégeant le terrain Meadowbrook? En effet, une solution existe. Le gouvernement du Québec pourrait échanger les terres au pied de la falaise Saint-Jacques avec le terrain Meadowbrook. Alors le terrain Meadowbrook pourrait être protégé tandis que le pied de la falaise Saint-Jacques pourrait faire l'objet du développement vert qui comprendrait la naturalisation de 50% de la superficie. Cette naturalisation pourrait prioriser la création d'une zone tampon, utiliser le développement même comme un obstacle sonore protégeant le parc et bien plus encore. Le concept détaillé que nous proposons y est inclus en annexe. Veuillez noter que nous proposons d'y intégrer un projet de participation communautaire visant les interventions de naturalisation, entretien et patrouille. De plus, si ce projet va de l'avant, nous proposons d'effectuer une levée de fonds afin de créer un fonds de dotation de 5 000 000\$ qui serait géré par la fondation du Grand Montréal. Ce fonds permettrait de générer un minimum de 200 000\$ par année pour les diverses interventions d'entretien et sensibilisation des milieux de la trame verte du grand Sud-Ouest.

Recommandation 9 :

Appuyer la proposition de protection d'échange des terres résiduelles de Turcot avec celles de Meadowbrook.

Terminer les aménagements au parc des Rapides

Le parc des Rapides est un grand parc de Montréal. Cependant il est la fois un des plus fréquentés de l'agglomération et un de ceux avec les aménagements est plus incomplets et inadéquats. Sa fréquentation dépasse 500 000 passages annuellement. Par beau temps au printemps on y note souvent plus de 300 personnes à l'heure les fins de semaines en après-midi. Déjà, ce printemps 2009, nous avons notés quelques moments où la fréquentation excédait 400 entrées à l'heure. Héritage Laurentien reçoit des demandes accueillir des milliers d'enfants pour des programmes de sensibilisation et des douzaines de groupes de bénévoles annuellement. Héritage Laurentien gère même une équipe effectuant plus de 17 000 heures de bénévolat annuellement, plus que presque tout autre site naturel au Québec.

Pourtant, des grands secteurs n'y sont toujours pas aménagés. De plus, il n'y a toujours aucune infrastructure d'accueil. Il n'y a pas non plus d'endroit pour ranger les matériaux et équipements nécessaires à l'entretien de base du site. Aucun toilette ou abreuvoir est disponible tant qu'il y a risque de gel et les toilettes présentes sont trop éloignées des secteurs d'utilisation intenses pour rencontrer les besoins de base du site.

Autant les visiteurs sont impressionnés par les paysages exceptionnels et les aménagements déjà effectués dans le parc des Rapides, autant, ils se plaignent des infrastructures inadéquates. Ainsi, dans un contexte où la mise en valeur prend de l'importance au niveau des interventions découlant de la politique, il semble tout à fait à propos de proposer une mise en valeur au niveau du parc des Rapides.

À cette fin, Héritage Laurentien désire mettre de l'avant une campagne de levée de fonds permettant l'atteinte de cet objectif.

Recommandation 10 :
Poursuivre l'aménagement du parc des Rapides.

Autres constats généraux sur les gestes posés jusqu'à présent pour assurer la conservation de terrains stratégiques

Accomplissements significatifs avec un effort pour couvrir diverses régions

Il est important de mentionner que nous pouvons noter des accomplissements significatifs dans diverses régions de Montréal. En fait le grand Sud-ouest et le seul secteur où aucune intervention sur le terrain ne semble avoir été accomplie jusqu'à présent, ni dans les écoterritoires de la falaise Saint-Jacques et du parc des Rapides, ni à l'extérieur. Héritage Laurentien désire souligner ces efforts tout en souhaitant que quelques milieux du grand Sud-ouest pourront être protégés dans un avenir rapproché.

Une évolution face à un orientation initiale touchant axé majoritairement sur le protection vers des interventions de mise en valeur de milieux naturels et aussi de milieux naturalisables.

Au début, quand la politique était en développement, la protection de milieux susceptibles au développement était alors la priorité. Il n'était alors pas question d'intervenir sur quelques milieux que se soit. Depuis, on note des projets de création de corridors reliant des milieux au travers la trame urbaine et des projets de diversification biologique de milieux humanisés. Héritage Laurentien est d'avis que ceci représente une évolution normale du processus vers un véritable plan de gestion intégré de la trame naturelle de l'agglomération.

Des résultats qui semblent correspondre aux objectifs initiaux mais qui sont présentés de façon floue.

Les interventions semblent avoir été effectuées selon les objectifs initiaux et les résultats semblent correspondre aux quantités initialement proposées. Cependant, le document ne présente pas de résumé précis des milieux protégés par secteur, ni non plus une vision claire des investissements ayant été requis par milieu. Le manque de clarté est toujours une source de doutes. Il en résulte que des résultats forts louables se perdent dans se doute.

Recommandation 11 :

Toujours présenter des tableaux résumés dans les rapports détaillant clairement les résultats des efforts et les investissements en relation avec les objectifs

Les intervenants communautaires sont en grande partie exclus des efforts de protection des milieux naturels.

À l'origine, le modèle de création d'écoterritoires était basé sur l'expérience du comité de coordination des rapides de Lachine. Le succès de ce comité était du en grande partie à une structure qui incorporait la participation de divers intervenants communautaires dont des biologistes de la région et des représentants d'organismes du milieu. Depuis la création de la politique de protection des milieux naturels, il a été décidé de fonctionner en vase clos sur presque tous les dossiers. Il en résulte que la connaissance et l'expertise des groupes locaux n'a pas servi aux efforts de protection sauf pour quelques consultations ponctuelles.

Les intervenants peuvent apporter au processus des idées innovatrices, des appuis, des préoccupations qui vont avec le temps bonifier le processus, apporter une vision différente et améliorer les résultats. De plus, leur collaboration permet dès le départ au projet d'être plus facilement accepté par la communauté. Alors, pourquoi pas ne les inclure dans le processus davantage?

Recommandation 12 :

Intégrer davantage la communauté au sein des diverses interventions de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin de bénéficier de leur connaissance, expertise et vision.

Plusieurs milieux naturels 'protégés' à Montréal ne le sont pas vraiment

Une grande partie des milieux naturels considérés protégés par l'Agglomération de Montréal ne bénéficient en fait pas d'un statut de protection leur permettant d'être reconnus selon les standards québécois et internationaux.

Nous avons mentionné au début de ce mémoire que l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a mis en place des paramètres permettant de déterminer si un milieu bénéficie d'une protection suffisante pour être considéré protégé. Or, selon ses paramètres utilisés par Québec et Canada, la plupart des milieux officiellement protégés pourraient être détruits par un développement ou une autres intervention sans modification législative importante.

Recommandation 13 :

Procéder aux mesures requises afin de permettre aux milieux d'avoir une servitude imposée dessus ou d'obtenir un autre statut de protection reconnu internationalement.

Les autres paliers gouvernementaux doivent collaborer

Si Montréal et la région environnante désirent tirer profit des avantages économiques, récréatifs sociaux et touristiques la présence des milieux naturels, il sera nécessaire pour Montréal non seulement d'agir par soi-même mais aussi de faire appel à la collaboration des organismes du milieu de même que des autres paliers gouvernementaux dont en particulier du gouvernement du Québec qui est loin d'atteindre son objectif de 12%

Le gouvernement du Québec se doit de travailler plus activement en milieu urbain pour la protection de milieux naturels, sans quoi leur objectif de protection de 12% de milieux naturels de serait jamais atteint au niveau de la CMM pour 2015. Les efforts de gouvernement du Québec se sont limités aux régions éloignées. Ainsi, sur les 135 326km² protégés jusqu'à présent, seul 8km² (0,006%) sont situés sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). Ceci représente 1,7% des 461km² requis pour atteindre l'objectif de 12% sur le territoire de la CMM.

Le gouvernement fédéral quant à lui a mis de côté une somme gérée par Conservation de la Nature Canada pour la protection de milieux. Il pourrait cependant faire plus.

En plus d'un investissement financier, deux approches pourraient être en particulier être abordées par les deux paliers gouvernementaux :

- la protection de milieux naturels de propriété fédérale ou provinciale
- la mise en place de partenariats permettant l'échange de propriétés fédérales et provinciales sans valeur écologique pour des propriétés privées de plus grande valeur écologique

Recommandation 14 :

Mettre de l'avant une stratégie visant la collaboration des gouvernements du Québec et du Canada dans la protection et la mise en valeur de milieux naturels.

Il est clair que le gouvernement du Québec, tout comme l'agglomération de Montréal devra donc aussi faire sa part des efforts pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels de la CMM. Québec et Montréal partagent donc les mêmes difficultés quant à la protection de milieux naturels en secteur urbain.



**Héritage
Laurentien**

707, 75^e avenue
LaSalle (Québec) H8R 3Y2
Tél.: 514 367-6540
Fax: 514 363-5509
info@heritage-laurentien.org

Annexe 1 : Dépliants Héritage Laurentien



Annexe 2 : Informations écologiques sur le terrain Meadowbrook

Le contexte écologique local :

Afin de comprendre l'intérêt de conservation du terrain Meadowbrook, il faut avant tout comprendre le contexte écologique local.

Il n'y a pas d'autres milieux naturels...

Montréal fut en premier colonisé par le fleuve Saint-Laurent à cause de la présence des rapides de Lachine le long des rives du secteur sud-ouest de l'île. Il en résulte que les terres riches et fertiles ont été les premières colonisées. Aujourd'hui, le grand sud-ouest de Montréal est le secteur comportant le moins de milieux naturels au Québec. Il n'y a présentement aucun site naturel protégé entre le Mont-Royal (incluant le parc Summit et le parc Terra-Cotta à Pointe-Claire et aucun site entre le parc Angrignon et les grands parcs en bordure de la rivière des Prairies. Ainsi, la conservation de terrain Meadowbrook permettrait à près de 800 000 résidents d'avoir accès à un milieu naturel dont plus particulièrement les résidents de Lachine, Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest, Notre-Dame-de-Grâce et Hampstead. Ainsi, malgré que le terrain Meadowbrook puisse être considéré par certains comme artificialisé à cause de son usage actuel comme terrain de golf, son intérêt écologique demeure extrêmement important d'autant plus qu'il possède déjà une valeur écologique significative et est facilement naturalisable. De plus, ce terrain en maintenant une vocation de golf depuis 90 ans et de parc ou de petite ferme auparavant a pu maintenir isolé des éléments naturels presque uniques à Montréal qui auraient autrement été détruits par l'urbanisation dont des îlots de milieux boisés, des zones d'inondation printanière et le petit ruisseau Saint-Pierre.

La qualité des milieux environnants est extrêmement pauvre...

Le terrain Meadowbrook est un des seuls grands espaces vert du sud et centre ouest de Montréal. Il a été créé en 1917, par la Cie de chemin de fer CP comme zone tampon entre les chemins de fer et les zones industriels de Lachine et les zones résidentielles avoisinantes de Montréal-Ouest et les fermes de Côte Saint-Luc. Le terrain Meadowbrook n'avait donc à l'origine pas été développé étant donné que, selon les standards d'il y a 90 ans, il était trop près des cours de triage de train pour permettre un développement résidentiel sécuritaire. En fait il est situé à proximité de la plus importante série de cours de triages au Québec. Le département de santé publique de Montréal a même recommandé en 2004 de ne pas développer des sites à proximité des cours de triage pour ces raisons (voir annexe). Les recommandations du 'Ontario Municipal Guidelines for safe set backs et les FCM/Railway Association of Canada Guidelines' abondent dans le même sens.

Meadowbrook contribue à réduire un problème sérieux d'îlots de chaleur...

Comme vous pouvez noter sur la carte des îlots de chaleur en annexe, les nombreuses cours de triage de train, autoroutes adjacentes et quartiers urbains qui entourent Meadowbrook forment de massifs îlots de chaleur. Meadowbrook est un contraste important face à ses secteurs, il est un des seuls endroits n'ayant pas d'îlot de chaleur. Il a donc un impact significatif sur la chaleur pour les quartiers adjacents. (Voir annexes îlots de chaleur)

Un impact significatif sur la qualité de l'air...

Les villes et arrondissements du grand Sud-ouest de Montréal souffrent de problèmes de qualité d'air significatifs. Ceci est probablement dû à la présence de nombreuses autoroutes, des cours de triage et de quartiers industriels en amont dans le vent. Meadowbrook étant juste en amont dans le vent d'importantes populations joue un rôle significatif pour améliorer la qualité de l'air. Sa recolonisation graduelle risque d'augmenter la qualité de cet impact.

Un impact significatif sur la qualité de vie de la communauté...

N'ayant aucun milieu naturel adjacent, les communautés environnantes ont accès à aucun espace vert pour effectuer les simples loisirs de contemplation de la nature. L'absence de cette possibilité a un impact significatif sur leur qualité de vie.

Annexe 2 : Informations écologiques sur le terrain Meadowbrook (suite)

Un rôle important au sein d'une trame verte du grand-sud ouest...

En reliant Meadowbrook aux autres petits espaces verts du grand Sud-ouest par des voies vertes et des sentiers, il serait possible de créer une trame verte d'au moins 400 hectares. Meadowbrook est un élément clef essentiel à la création de cette trame verte au travers laquelle faune et communautés pourraient circuler. (Voir document descriptif Trame verte grand Sud-ouest en annexe)

Un milieu naturel correspondant aux standards de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)...

Des sites tels Meadowbrook sont spécifiquement reconnus par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Ce site, en milieu urbain, comporte des fragments d'habitats typique de Montréal, il y a deux siècles, ayant un potentiel éducatif en milieu urbain significatif correspond en fait tout à fait au descriptif de la catégorie 4 de l'UICN et mérite autant de considération que tout autre site naturel. L'objectif premier de cette catégorie est de "Maintenir, conserver et restaurer des espèces et des habitats" Cette définition intègre la notion de restauration qui sera nécessaire pour ce site étant donné la présence actuelle du terrain de golf.

Les objectifs secondaires de cette catégorie, identifiés par l'UICN, sont toutefois tout aussi pertinents au terrain Meadowbrook :

1. Protéger les formations végétales ou d'autres caractéristiques biologiques par des approches de gestion traditionnelles : en effet, le terrain Meadowbrook possède diverses caractéristiques physiques et biologiques représentatives des milieux naturels de Montréal, il y a quelques siècles (ruisseau, profil topographique, milieux boisés, plaines inondables, etc.) que nous entendons gérer par des approches traditionnelles afin de reconstituer un milieu représentatif de ce qui se retrouvait dans la région il y a quelques siècles.
2. Protéger des fragments d'habitats comme composants de stratégies de conservation à l'échelle du paysage terrestre ou marin ; Tel que mentionné précédemment, le site comporte des fragments qui seront non seulement protégés par cette initiative mais pourront accroître pour s'étendre sur les aires présentement occupés par la pelouse.
3. Développer l'éducation du public et son appréciation des espèces et /ou des habitats concernés ; Cet élément sera nécessaire à la protection du milieu.
4. Offrir un moyen qui permet aux résidents des villes d'être régulièrement en contact avec la nature ; Cet élément est une des raisons les plus importantes pour la protection de ce site.

Il est donc mentionné dans le descriptif de la catégorie 4 que des fragments d'habitats, souvent de petite taille ou en milieu urbain correspondent à cette catégorie et que ces milieux peuvent correspondre à la catégorie même s'ils requièrent des efforts de restauration. Il est même indiqué qu'il est possible de faire dans cette catégorie une "Gestion active d'écosystèmes naturels ou semi naturels : pour préserver des habitats naturels ou semi naturels qui sont trop petits ou trop profondément altérés pour être autosuffisants" Ce site correspond donc tout à fait à cette catégorie.

De toute façon, notre expérience en naturalisation de milieux dégradés démontre que ce site aurait une fonction quasi-naturelle en 3 à 5 ans à peine avec quelques efforts simples de naturalisation des pelouses, le rendant ainsi un des sites les plus faciles à naturaliser de la région de Montréal.

Annexe 2 : Informations écologiques sur le terrain Meadowbrook (suite)

Meadowbrook, un milieu avec des caractéristiques écologiques uniques :

Il est important de noter que certains intervenants dans le passé ont refusé de protéger le terrain Meadowbrook parce que le terrain est actuellement maintenu par le propriétaire comme terrain de golf. Le rôle de terrain de golf est cependant nécessaire pour le propriétaire afin qu'il absorbe une portion de coûts significatifs associés au site de par sa valeur foncière élevée en milieu urbain. Ceci ne l'empêche pas d'avoir une valeur écologique majeure qui s'accroîtrait une fois le site protégé. À titre comparatif, Meadowbrook possède au moins autant de valeur écologique que des anciens champs agricoles et des friches envahies par des espèces introduites qui ont été protégé dans l'est de Montréal et à l'Ouest de l'île grâce aux efforts récents de la politique de protection des milieux naturels. De plus, l'évaluation d'experts en naturalisation de milieux urbains nous ont signalisé que le site compte parmi les plus faciles à naturaliser à Montréal. Selon eux, en 3 à 5 ans, les sites accomplirait naturellement une importante partie de leurs fonctions écologiques.

Ainsi, comme tous les milieux d'intérêt écologique de la région de Montréal, Meadowbrook a été modifié par la main humaine. Servant présentement de terrain de golf, il comporte plusieurs secteurs en pelouse. Cependant, ses caractéristiques écologiques sont surprenantes dont voici quelques éléments:

1. Un des derniers ruisseaux non canalisés de Montréal, le petit ruisseau Saint-Pierre, circule sur le site.
2. Près de la moitié de la surface du terrain comporte le profil topographique d'origine présent avant la colonisation de Montréal. Cette caractéristique est très rare à Montréal.
3. On y retrouve aussi diverses zones inondant au printemps qui pourraient, en cessant de couper la végétation, rapidement servir de plaines inondables. Canards et autres animaux utilisent déjà les trous d'eau présents sur le terrain.
4. Les secteurs naturels demeurant constituent des corridors vert qui n'ont pas été coupés ou labourés depuis 90 ans et recèlent des secteurs probablement jamais altérés par de la machinerie. Ils comportent une diversité de plantes incluant plusieurs espèces rares ou à statut précaire dont le Micocoulier occidental, le caryer ovale, le chêne à gros fruits, l'orme d'Amérique, etc. On y retrouve des populations isolés de plantes forestières provenant des vieilles forêts d'origine dont des fougères (ex. onoclée sensible, la dryoptère à sores marginaux, dryoptéride spinuleuse, matteucie fougère-à-l'autruche, etc.) et des fleurs printanières (ex. maianthème à grappe, anémone du Canada, podophylle pelté, etc.).
5. On y retrouve de plus un nombre surprenant d'espèces végétales associées à sites ou des anciennes communautés amérindiennes vivaient. Ils fort probablement occupaient le site étant donné que le terrain Meadowbrook était en rive d'un grand lac s'étendant jusqu'au lac Champlain (ex. chêne à gros fruits, caryer ovale, aubépine, sureau du Canada, viorne trilobé, etc.).
6. Le site a le potentiel de devenir un arrêt migratoire important pour les oiseaux migrants étant donné qu'il est situé directement sur un axe de migration partant du lac Saint-Louis vers les autres arrêts migratoires les plus importants de Montréal pour passereaux (parc Summit, Mont-Royal, jardin botanique de Montréal) on y note déjà au moins 45 espèces d'oiseaux (voir liste en annexe), il suffit de naturaliser les zones en pelouse pour que le plein potentiel soit atteint.
7. Le site, possédant plusieurs plants d'asclépiade, joue un rôle pour le monarque, une espèce à statut précaire qui est retrouvée en grande quantité autour du site en fin d'été et en automne.
8. Les milieux humides, sans avoir été répertoriées, abritent au minimum une population de ouaouaron qui, fort probablement est isolée des autres populations de l'île de Montréal depuis plus de 90 ans.
9. Le secteur a le potentiel d'abriter une population de couleuvres brunes. Quoiqu'un inventaire serait nécessaire pour le site, cette espèce a déjà été retrouvée sur divers sites naturels non loin dont l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Le terrain Meadowbrook est en haut de la portion ouest de cette falaise.

Annexe 3 :
**Un concept alternatif permettant la protection du terrain Meadowbrook
par la protection du pied de la falaise Saint-Jacques**
(Ancien lac à la Loutre aussi appelé la cour Turcot)

En considérant que :

1. Le gouvernement du Québec est propriétaire de la cour Turcot. Un site nécessaire afin de créer une zone tampon de protection pour la falaise Saint-Jacques et nécessaire afin de créer un parc pour la communauté qui ne sera pas excessivement dérangé par le bruit de l'autoroute.
2. Le gouvernement du Québec a annoncé le 29 mars 2009 l'atteinte de 8% de milieux naturels protégés au Québec et l'intention de protéger 12% de milieux naturels pour 2015. Cependant, sur les 135 326km² protégés jusqu'à présent, seuls 8km² 0,006% ont été protégés sur le territoire de la CMM. Si le gouvernement du Québec entend protéger 12% de sa superficie sur le territoire de la CMM (4611m²), il sera nécessaire d'innover, les terrains étant beaucoup plus coûteux en milieu urbain.
3. Le propriétaire du terrain Meadowbrook propose présentement un développement vert de type One Planet Living afin de tenter de vendre la destruction d'un espace vert. Le concept de développement One Planet Living a plusieurs éléments intéressants dont le réaménagement d'espaces verts sur 50% de la superficie et la création d'un projet de développement résidentiel qui serait un modèle Nord-américain de développement durable. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'il provoquera la destruction d'un des derniers espaces d'intérêt écologique du Grand Sud-ouest de Montréal. Cet espace comporte de la végétation (arbres, fleurs printanières, fougères, etc.) provenant des forêts d'origines de Montréal, des secteurs de plaine inondable qui sont recouvert d'eau à chaque printemps, une des derniers ruisseaux non canalisés de l'île de Montréal, et un potentiel important pour les oiseaux migrateur. Il mérite donc d'être protégé.
4. Que la ville de Montréal veut qu'un développement domiciliaire soit effectué sur la présente cour Turcot. Montréal privilégie cependant que le développement soit entre l'autoroute et le canal de Lachine. La vue sera alors sur une bande longeant le canal et un quartier industriel peu esthétique situé au sud du canal. En contrepartie, il serait possible de faire un développement domiciliaire entre le canal et la falaise Saint-Jacques. Le développement aura alors une vue sur la falaise de même que tout aménagement en pied de zone tampon en pied de falaise incluant des milieux humides, des prairies et des milieux forestiers. De plus, alors que le vent dominant pousserait la pollution de l'autoroute vers le développement proposé actuellement pour l'option sud, l'option en bordure de la falaise limiterait davantage la pollution.
5. Que les terrains Meadowbrook et falaise Saint-Jacques constituent les derniers espaces verts pouvant devenir des milieux d'intérêt écologique du Grand Sud-ouest et que ces milieux sont situés au cœur de la population ayant le moins de milieux naturels à proximité au Québec. Étant donné les nombreux bénéfices sur la santé, sur la qualité de vie et sur l'image de marque d'une communauté, il est impératif de maximiser la protection tant au niveau de Meadowbrook que des terrains environnant la falaise Saint-Jacques. Ces milieux pourraient s'intégrer au sein d'une trame verte du Grand Sud-ouest (voir plan à la fin)

Annexe 3 (suite) :

Un concept alternatif permettant la protection du terrain Meadowbrook par la protection du pied de la falaise Saint-Jacques (suite)

(Ancien lac à la Loutre aussi appelé la cour Turcot)

Il est proposé que :

1. Le **gouvernement du Québec** effectue une **entente d'échange des portions non requises de la cour Turcot (environ 100 ha) avec le propriétaire du terrain Meadowbrook** sous condition que le développement soit effectué en imposant les restrictions suivantes :
 - a. Faire le développement selon les principes One Planet Living afin que le projet devienne LE modèle Nord Américain de développement vert tel qu'ils proposent actuellement pour le terrain Meadowbrook
 - b. S'assurer que le développement soit fait sur uniquement 50% de la surface (il faudra convaincre Montréal d'autoriser un développement davantage en hauteur) et que le gros des espaces verts reconstitués forme une zone tampon en bordure de la falaise Saint-Jacques avec un maximum de diversité biologique.
 - c. L'investissement que le développeur entendait effectuer pour naturaliser le 50% restant du terrain Meadowbrook soit appliqué à verdir le pied de la falaise Saint-Jacques.
 - d. Céder les terrains graduellement selon les besoins pour la reconstruction du Complexe Turcot afin que le développeur puisse commencer une partie du développement dès que possible
 - e. Imposer que les sites naturalisés soient reliés à la trame verte du Grand Sud-ouest afin de maximiser les potentiels de mise en valeur et d'utilisation.
 - f. Imposer que Meadowbrook, la falaise Saint-Jacques et les portions naturalisés de la cour Turcot soit protégés par une servitude de conservation afin qu'ils deviennent partie intégrante du 12% d'aire protégés proposé par Jean Charest le 29 mars 2009.
2. **Qu'un programme de gestion participative** soit mis en place afin de réhabiliter et entretenir ces milieux dégradés, de les patrouiller, de développer des activités sur ces sites. Par exemple, Héritage Laurentien, qui a une équipe de bénévoles dans le secteur effectuant plus de 17 000 heures de bénévolat par année et qui reçoit annuellement de demande de bénévolat de plus de 1000 personnes par année pourrait apporter son expertise à cet effet.
3. **Qu'un fond de dotation** soit créé afin de couvrir au moins une partie des coûts d'entretien de ces milieux naturels à perpétuité. Héritage Laurentien désirerait mettre en place un fonds d'au moins cinq millions de dollars sur cinq ans, une fois en place, ce fonds couvrirait 200 000\$ de frais d'entretien annuellement. Cette campagne inclurait la création de programmes de dons en espèces ou par legs testamentaires, de dons d'actions et dons de polices d'assurance-vie. Ceci permettrait par la suite au fonds de s'accroître à perpétuité selon les appuis financiers de la communauté qui s'approprierait les milieux protégés.
4. Que les villes et le gouvernement du Québec concluent une **entente assurant les frais excédentaires reliés à l'entretien et à la naturalisation** de ces milieux. Cependant, étant donné les coûts assumés par le développeur de même que la présence du fond de dotation, ces coûts seraient moindres tant pour les villes que le gouvernement du Québec par rapport à s'ils avaient acheté et protégé ces sites.

Ainsi le gouvernement protège des espaces verts et a un projet de redéveloppement de la cour Turcot qui répond à un intérêt communautaire. Les villes ont des espaces verts à coût modique. Montréal bénéficie d'un développement domiciliaire durable qui serait un modèle Nord-américain et le développeur a son développement de type One Planet Living sur un site plus accessible et plus facile à promouvoir. Ces milieux pourraient totaliser plus de 125 hectares dans la portion du Québec ayant le moins de milieux naturels accessibles à la communauté. Tous les intervenants y gagnent!